

PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Tableau des aides financières mobilisables (à partir du 6 juillet 2011 et jusqu'au 5 juillet 2014)

		ANAH	plafonds de travaux	CC Coteaux de Randan	Conseil général 63
Propriétaires occupants	Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50%	50 000 €	5% (aide plafonnée à 2 000 €)	5% (aide plafonnée à 2 000 €)
	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	50%	20 000 €	5% (aide plafonnée à 800 €)	5% (aide plafonnée à 800 €)
	Travaux pour l'autonomie - Plafonds modestes et très modestes	50%	20 000 €	5% (aide plafonnée à 750 €)	5% (aide plafonnée à 750 €)
	Travaux pour l'autonomie - Plafonds majorés	35%	20 000 €	5% (aide plafonnée à 750 €)	5% (aide plafonnée à 750 €)
	Autres travaux - Plafonds très modestes	35%	20 000 €	5% (aide plafonnée à 400 €)	5% (aide plafonnée à 400 €)
	Autres travaux - Plafonds modestes	20%	20 000 €	5% (aide plafonnée à 400 €)	5% (aide plafonnée à 400 €)
	Prime FART / gain énergétique de 25 % (plafonds modestes et très modestes)	1 600 €	-	250 €	250 €

Attention, les projets dont la subvention estimative de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan et du Conseil général serait inférieure à 200 € ne seront pas subventionnés par ces deux organismes.